

Cahier de doléances du Tiers État de Gourel (Seine-Maritime)

Cahier de nos plaintes, doléances et remontrances.

1° Il est très avantageux que l'on continue les assemblées établies par les lettres patentes du mois de juillet 1787 et que toutes les dispositions des dites lettres aient leur exécution.

2° Il est également à désirer que l'on mette en exécution tous les projets arrêtés dans l'assemblée provinciale de Normandie, aux mois de novembre et décembre 1787.

Ce sont là les deux moyens, les plus faciles et les plus certains, de parvenir à une répartition égale de la taille, accessoires, et des impositions royales.

3° Il est très injuste que les seuls tailliables paient les corvées ; ils fréquentent peu les grandes routes, qui sont beaucoup plus utiles et avantageuses à tant de riches et puissants propriétaires privilégiés ; sans les grandes routes ils paieraient plus cher leur plaisir de voyager et les transports de beaucoup d'objets et de denrées, qui ne sont que pour leur consommation, comme vin, sucre, café, etc. Devons-nous payer leur plaisir et leur luxe ?

4° Il sera équitable d'avoir égard, dans la contribution des corvées, aux paroisses, comme la nôtre, situées dans des vallées, où coulent des rivières. Nous sommes obligés de réparer souvent nos chemins, dégradés par la chute des eaux, et les bords des rivières, détruits par leur débordement.

5° Dans les temps malheureux il est de l'humanité de cotiser les paroisses pour soulager les misérables et empêcher la mendicité ; il est de la justice, et la religion demande d'obliger de contribuer aux aumônes les gros décimateurs, qui paraissent insensibles à la misère des pauvres. Nous payons taille, capitation, accessoires ; ces deux objets surpassent la taille d'un quart. Nous payons les corvées ; nous sommes encore seuls surchargés, ainsi que M. notre curé, par les aumônes, non seulement à nos pauvres, qui ne sortent pas, mais encore à une infinité de mendiants. Nous sommes consternés, nos greniers sont sans grain et nos granges seront bientôt vides.

6° Il est nécessaire de multiplier la résidence des cavaliers des maréchaussées qui ne peuvent, à cause de l'étendue de leur département, arrêter tant de désordres qui se commettent. On peut le faire sans surcharger l'état. Que l'on supprime le nombre énorme des commis en simplifiant la perception des impôts. Pour parvenir à ce bien, si désiré depuis longtemps, nous avons applaudi le plan d'administration des finances, dressé par M. Heurtaut de Lammerville, et publié l'année dernière par l'ordre de S. M..

7° Nous avons sujet de nous plaindre amèrement de la répartition de la taille sur les paroisses. Les receveurs des tailles, les officiers de l'élection ménagent celles où ils sont propriétaires, ainsi que leurs amis et protégés. On ne peut réformer des abus si criants que par les assemblées provinciales et de département, par les municipalités, dont nous avons commencé à ressentir les salutaires effets. Nous avons gémi en voyant les oppositions que vient d'y faire la Chambre des Comptes.

8° Les privilèges des maîtres de poste sont ceux qui nous révoltent davantage ; que l'on augmente la taxe de leurs chevaux si elle ne suffit pas. Les riches doivent-ils courir la poste à nos dépens ?

Nous nous reposons sur les lumières et capacité des personnes notables, qui seront députées au grand bailliage et aux États généraux, pour défendre nos droits et pour représenter à notre Seigneur Roi tous les objets, que nous ne sommes pas capables d'expliquer et qui peuvent contribuer au soulagement des peuples et à la prospérité de l'état, notamment la réformation du code judiciaire.